

Que faire de ses pneus ?



Dépôt chez un professionnel automobile

Particuliers et professionnels

Jusqu'à 8 pneus usagés par an, sans obligation d'achat.

Trouvez un magasin : www.quefairedemesvieuxpneus.fr



OU

Dépôt en déchetterie du Val de Somme à Corbie

Particuliers uniquement

Jusqu'à 4 pneus par foyer par an.

Comment déposer mes pneus en déchetterie?

Présentez-vous à la déchetterie située à Corbie muni de votre carte d'identité et de votre carte déchetterie. Sur place, un formulaire sera à remplir afin d'établir un suivi des dépôts.



Quelles sont les conditions pour déposer ?

Seuls les pneumatiques usagés provenant de véhicules légers de particuliers issus de la démonte postérieure au décret fondateur de la filière (2002-1563) et collectés séparément par la collectivité locale, sont concernés par la reprise gratuite.

PNEUMATIQUES ACCEPTÉS :

- Des pneus de particuliers, déjantés, provenant de véhicules de tourisme ou motos, scooters (hors cycles)
- Des pneus de camionnettes ou 4x4
- Des pneus propres exempts de terre, de corps étrangers, de souillures (peinture, huile...), non endommagés ou cisailés.

PNEUMATIQUES EXCLUS :

- Des pneus de véhicules légers provenant de professionnels
- Des pneus de poids lourds, engins de génie civil ou agricole
- Des pneus non déjantés, cisailés ou endommagés
- Des pneus provenant de sites «orphelins» (dépôts sauvages, décharges) ou issus de l'enlèvement (pneus verts).

Déchetterie du Val de Somme : Rue Léon Cure 80800 Corbie

Retrouvez les horaires sur valdesomme.com

Fermée les jours fériés